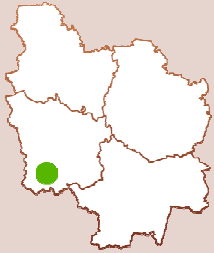




COLLECTE DES BIODECHETS ET SACS SEMI-TRANSPARENTS POUR LES ORDURES RESIDUELLES SUR LE SYCTOM DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER



Localisation : Saint-Pierre-le-Moutier

Territoire concerné :

15 293 habitants / 20 communes adhérentes / Zone rurale

Maîtrise d'ouvrage : SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moutier

Début du projet : Janvier 2005



Présentation de l'opération

DESCRIPTION

Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moutier a mis en place en 2005 une collecte en porte-à-porte des biodéchets. Ceux-ci sont transportés jusqu'à une plate-forme de compostage située sur le territoire du SYCTOM, à Magny-Cours, à environ 10 km du centre de la zone de collecte. Parallèlement, le SYCTOM a diminué la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et a organisé celle-ci en sacs semi-transparents. Ce système a permis d'obtenir, dès le démarrage de l'opération, une baisse des quantités d'OMR (de 250 kg/habitant en 2005 à 160 kg en 2006) et une augmentation des quantités d'emballages collectés sélectivement en apport volontaire. Ces résultats se sont encore améliorés avec le temps. Le taux de refus de tri sur les emballages et journaux-magazines a cependant augmenté de façon importante pour atteindre 40 % en 2008 pour les corps creux. Face à ce constat et à la demande de la population, le SYCTOM est passé à une collecte en porte-à-porte pour les emballages, avec le recours à une benne de collecte bi-compartmentée. L'économie financière réalisée sur l'enfouissement des OMR a permis de financer ce service sans augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

CONTEXTE

La mise en place par le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moutier d'une collecte séparative en porte à porte des biodéchets sur ses communes adhérentes répond aux objectifs départementaux, nationaux et européens. La volonté du SYCTOM était d'offrir le même service à toute la population malgré le caractère à dominante rurale du syndicat (9 communes de moins de 500 habitants).

Caractéristiques de la gestion des déchets

Tonnage annuel DMA collectés (hors gravats) : 6 547 Année de référence : 2009

Organisation de la gestion du service déchets :

- Collecte OMR ; Collecte sélective du verre ; Collecte sélective des recyclables secs ; Collecte sélective des bio déchets ou déchets verts seuls ; Déchèteries : régie

Equipements de collecte et de traitement :

- Nombre de déchèteries : 2
- Mode de collecte des recyclables secs : mixte
- Mode de collecte du verre : apport volontaire
- Site de traitement des OMR : en dehors du territoire
- Localisation du site de traitement : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chezy (03)

Mise en œuvre de l'opération



Matériel, fournisseurs et prestataires

Sacs semi-transparents de 30 litres, épaisseur 20 microns (opacité > 60 % obligatoire pour les OMR)

Plastiques et Tissages de Luneray (PTL)
76860 OUVILLE-LA-RIVIERE

GRANDES ÉTAPES

- Démarrage de la collecte des biodéchets en décembre 2005 et réduction de la fréquence de collecte des OMR. Chaque foyer est équipé d'un bioseau de 10 litres pour la cuisine et d'un conteneur de 120 litres pour la collecte. Pour les communes rurales (moins de 1 200 habitants), la fréquence de collecte est d'une fois toutes les deux semaines d'octobre à mai, et d'une fois par semaine de juin à septembre. Pour les communes de plus de 1 200 habitants, elle est d'une fois par semaine toute l'année. Les agents de collecte ont eu pour consigne, dès le début de l'opération, de refuser les bacs contenant des erreurs.
- Collecte des OMR en sacs semi-transparents à partir de juillet 2006. Les sacs (de 30 litres) sont fournis gratuitement aux usagers, en fonction du nombre de personnes par foyer (environ 1 sac par semaine par personne). A cette date, sont également proposés à la vente des sacs biodégradables en amidon de pomme de terre de 10 et 120 litres pour les biodéchets afin de limiter les salissures et les mauvaises odeurs.
- Parallèlement, mobilisation de la population par le biais d'informations dans les journaux et par la distribution d'un guide de tri. Les élus ont également relayé les consignes de tri des biodéchets dans les communes. La participation a été très vite élevée : plus de 80 % en zone urbaine, de l'ordre de 65 % et 50 % pour les zones rurales et très rurales.
- Face à une augmentation importante du refus de tri sur les emballages, passage en décembre 2009 à une collecte en porte-à-porte des emballages (corps creux), avec un système de benne bi-compartmentée. Une nouvelle campagne de communication par affichage est engagée auprès des usagers ainsi qu'un renforcement de la vérification du contenu des sacs. Chaque sac est vérifié et refusé en cas de grosses erreurs avec une note explicative. Le taux de refus s'est ainsi abaissé à 5 %.

RESSOURCES

Moyens humains et financiers

	Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Achat des contenants de collecte des biodéchets	268 561 €	
Subvention Conseil général / ADEME		174 565 €
Communication	8 839 €	

Les dépenses de communication comprennent : la réalisation du guide de tri, des affiches annonçant le lancement, 2 éditions du Journal du SYCTOM (1^{re} édition annonçant le lancement de la collecte, 2^{me} édition : 1^{er} bilan de la collecte), les carnets de distribution des contenants, les carnets de refus de collecte, les calendriers de collecte fin 2005-2006 (1^{re} fois que le syndicat lançait des calendriers de collecte), le guide d'utilisation du compost. Tous les outils ont été conçus en interne. Les dépenses correspondent donc uniquement aux frais d'impression.

La réorganisation du service a fait l'objet d'une étude réalisée en interne. Elle n'a pas nécessité l'achat de nouveaux équipements (notamment véhicules de collecte) ni l'embauche de nouvel agent. La collectivité ne disposait pas d'ambassadeur de tri.

Éléments de bilan

BILAN ENVIRONNEMENTAL

On a rapidement constaté une baisse importante de la quantité de déchets non valorisés. La quantité d'OMR collectées par habitant est passée de 250 kg en 2005 à 132 kg en 2009. Globalement, le taux de valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés est élevé : 56 % en 2009 (hors gravats). Les quantités de biodéchets collectés ont représenté 59 kg par habitant en 2009, avec un taux de refus de compostage de 0,1 %. En revanche, le taux de refus de tri des emballages et journaux-magazines a beaucoup augmenté (jusqu'à 20 % en 2008, contre 7 % en 2005).

BILAN SOCIAL

Les rippeurs font un retour positif sur la collecte en sacs. Les sacs fins évitent des charges trop lourdes. Ils n'ont pas à rapporter le contenant, ce qui permet de gagner du temps de collecte.

BILAN ECONOMIQUE

La collectivité est engagée dans la démarche de comptabilité analytique *Comptacoût* (proposée par l'ADEME). Cela lui permet un suivi fin des coûts liés au service des déchets. La collecte et le traitement des emballages et journaux-magazines ont coûté 1 € HT par habitant en 2007, ceux des biodéchets 18,50 € HT par habitant et ceux des OMR 35,50 €. Avec l'économie réalisée sur le coût de collecte et de traitement des OMR, la collectivité a pu offrir un service de collecte en porte-à-porte des emballages sans augmenter le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Collecte des OMR et des emballages en benne bi-compartmentée



Collecte des OMR en sacs roses semi-transparents et des emballages en sacs transparents

Contact

Stéphanie VAN HOOREBEKE
Responsable technique
SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moutier
ZI la Maison Rouge
58240 LANGERON

Tél. : 03 86 37 26 99

Courriel :
syctomdesaintpierrelemoutier
@yahoo.fr

“
Le système de sacs semi-transparents est très incitatif, car même s'il n'y a pas beaucoup de refus de sacs à la collecte, les usagers ont une crainte du contrôle. La réduction simultanée de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles a permis de renforcer le caractère incitatif.
”

Stéphanie VAN HOOREBEKE

Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

- La gestion en régie a permis une formation du personnel de collecte dans la durée pour détecter les erreurs commises par les usagers.
- Les élus se sont impliqués pour relayer les consignes de tri dans les communes, en complément d'une communication écrite.
- La double incitation par la réduction de fréquence de collecte des OMR et le recours à des sacs semi-transparents a permis d'obtenir rapidement de bons résultats.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- En incitant les usagers à trier davantage leurs déchets, la collectivité a été confrontée à des problèmes pour la collecte des emballages en apport volontaire (débordements aux points d'apports) et à un taux de refus de tri en augmentation importante.
- Les déchets verts étaient initialement tolérés dans la collecte des biodéchets. Certains gros branchages y ont été retrouvés.

ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

- L'opération est reproductible lorsqu'une plate-forme de compostage se situe à proximité de la zone de collecte des biodéchets.
- Plusieurs collectivités de la Nièvre se sont lancées dans une collecte des OMR en sacs semi-transparents et se sont regroupées pour passer commande auprès du fournisseur. Elles n'ont pas réduit leur fréquence de collecte des OMR. Elles constatent néanmoins une baisse importante du tonnage des OMR et obtiennent, pour certaines, des résultats proches de ceux du SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moutier.

Perspectives

- Certains usagers mettaient de gros branchages dans les biodéchets et la part de déchets verts augmentaient d'année en année. Suite à ce constat, les déchets verts ont été exclus de la collecte à partir de 2009, alors qu'ils étaient tolérés auparavant. En obligeant les usagers à apporter leurs déchets verts en déchèteries, la collectivité souhaite inciter une partie des habitants à les composter à domicile. Elle réfléchit à se doter d'un broyeur en déchèterie pour éviter de transporter les déchets verts jusqu'à la plate-forme de compostage à Magny-Cours. Mais l'idée n'est pas de mener une promotion active du compostage domestique, qui serait en contradiction avec le choix de collecte des biodéchets pris auparavant.
- Une ambassadrice du tri a été recrutée en mai 2010. Elle est notamment chargée de la communication de proximité (habitants, professionnels et scolaires) et de la mise en place de la redevance spéciale.



ALTERRE BOURGOGNE
 9 Bd Rembrandt
 21000 DIJON
 Tél. 03 80 68 44 30
 Fax: 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr